

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'AUTORISATION DU PROJET DE RACCORDEMENT DU VILLAGE DE LA ROMAINE AU
RÉSEAU INTÉGRÉ**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p.5;
 - (ii) Pièce [B-0009](#), p.6;
 - (iii) Pièce [B-0004](#), p.18;
 - (iv) Pièce [B-0004](#), p.14 et 15.

Préambule :

(i) « Le raccordement serait effectué au moyen d'une nouvelle ligne de distribution sur une longueur d'environ 112 km dont une section d'environ 75 km sur portiques de bois exploitée à 34 kV. Par ailleurs, ce raccordement nécessite également la construction de trois sous-postes. Le coût des travaux est évalué à 114 M\$ et la mise en service du Projet est prévue à la fin de l'année 2019.

À la suite des travaux de raccordement, la centrale thermique alimentant actuellement le village de La Romaine sera démantelée. Les travaux de démantèlement sont exclus du projet soumis. Ces travaux seront réalisés l'année suivant la mise en charge de la nouvelle ligne de distribution, et ce, dans le cadre d'un autre projet. » [Nous soulignons]

(ii) Au chapitre 3 de son complément de preuve, le Distributeur présente son *Analyse économique des scénarios*. À la première ligne du tableau 1, la Régie note que le projet retenu représente un investissement de 83,1 M\$.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

(en millions de \$ actualisés 2017)	Raccordement à 25 kV	Raccordement à 34 kV	Raccordement à 161 kV	Centrale thermique
Investissements	88,4	83,1	122,9	54,9
Charges d'exploitation	57,4	48,2	68,3	148,4
Fourniture	32,5	31,1	26,1	-
Combustible	2,3	-	12,2	114,0
Exploitation et maintenance	15,3	11,9	25,2	29,4
Démantèlement	7,3	5,2	4,7	5,1
Taxes sur les services publics	6,0	5,5	8,3	3,0
Total	151,8	136,8	199,5	206,3

(iii) Le Distributeur précise à propos du scénario retenu de raccordement à 34 kV :
« Ce scénario consiste à construire une ligne de distribution sur une distance d'environ 112 km, dont 75 km seront sur portiques de bois. L'exploitation de la section sur portiques de bois à 34 kV nécessitera la construction de trois sous-postes. Un réseau de distribution comprenant deux lignes d'environ 7 km servira à transiter l'énergie entre l'aéroport de La Romaine et le village. Compte tenu de l'état de la centrale actuelle, celle-ci ne serait pas maintenue en réserve froide et démantelée (ainsi que son parc à carburant) à la suite de la mise en service du projet, prévue en 2019. Le coût de ce démantèlement est inclus aux fins de l'analyse économique. » [Nous soulignons]

(iv) « Les investissements pour raccorder le village de La Romaine au réseau intégré de distribution du Distributeur s'élèvent à 114,4 M\$, comme présenté au tableau 3. [...] Des dépenses de 3,9 M\$ réalisées dans le cadre du Projet initial sont comprises dans les investissements antérieurs à 2017. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si le projet pour lequel le Distributeur demande une autorisation est pour un investissement de 114 M\$ ou de 83,1 M\$. Veuillez clarifier et expliquer.

Réponse :

1 Le Distributeur demande une autorisation pour un investissement de 114 M\$
2 en dollars courants, comme le présente le tableau 3 de la pièce HQD-1,
3 document 1 (B-0004). L'analyse économique, qui compare les scénarios sur
4 une période de 30 ans, présente la valeur actualisée 2017 des investissements
5 du scénario proposé, soit 83,1 M\$, comme indiqué au tableau 5 de cette même
6 pièce.

7 Le Distributeur rappelle que les calculs au soutien de l'analyse économique
8 convertissent en valeur présente tous les flux monétaires prévus sur l'horizon
9 analysé afin de tenir compte de la réduction de leur valeur à mesure de leur
10 éloignement dans le temps. Le taux d'actualisation permet ainsi d'exprimer
11 les flux annuels d'un projet dans une même unité de mesure, afin de les
12 rendre comparables. Dans le cas présent, les flux sont ramenés à leur valeur
13 en 2017. Il faut également noter que les coûts de financement sont intégrés à
14 l'analyse économique à travers le taux d'actualisation.

15 Concernant les coûts déjà engagés (passés), ils sont exclus des analyses
16 économiques. Enfin, le calcul de la valeur résiduelle permet de comparer sur
17 une base équivalente des scénarios dont la vie utile des actifs est différente.

- 1.2 Selon votre réponse, veuillez fournir une mise à jour de la présente demande incluant le tableau Excel de l'*Analyse économique des scénarios* avec les formules, données et hypothèses permettant de comprendre cette analyse.

Réponse :

18 Le Distributeur dépose l'Analyse économique des scénarios sous forme de
19 chiffrier électronique à la pièce HQD-5, document 1_R-1.2.xlsx, sans mise à
20 jour, celle-ci n'étant pas requise. Les formules étant liées à des fichiers de
21 données sources, elles ne sont pas incluses au chiffrier.

- 1.3 Veuillez préciser les raisons pour lesquelles les coûts de démantèlement de la centrale ne font pas partie de la présente demande d'autorisation.

Réponse :

22 À l'instar de la demande d'autorisation pour la construction de la nouvelle
23 centrale d'Akulivik, qui a reçu l'approbation de la Régie par la décision

1 D-2011-095, le Distributeur n'a pas inclus les coûts de démantèlement dans la
2 présente demande.

3 D'une part, le démantèlement de la centrale et la décontamination des sols ne
4 pourront être effectués qu'environ un an après la mise en service de la ligne.

5 D'autre part, il n'est pas possible actuellement de caractériser les sols sous
6 ou près des équipements pétroliers puisque ceux-ci sont toujours en
7 exploitation. Les bassins de rétention des réservoirs à carburant sont
8 considérés étanches et caractériser les sols de ces bassins requerrait de
9 perforer la membrane étanche.

10 Pour cette raison, une évaluation paramétrique a été réalisée, à partir des
11 informations disponibles actuellement (historique de déversements,
12 caractérisations partielles). Une caractérisation complémentaire est prévue
13 après la mise hors service de la centrale afin de documenter les zones
14 actuellement inaccessibles.

15 Les coûts estimés pour le démantèlement et la décontamination en 2020 sont
16 de 6 M\$. Ils se préciseront à la suite de la caractérisation complète du site.

1.4 Veuillez expliquer pourquoi chacun des trois derniers scénarios de l'analyse
présentent des coûts différents pour le démantèlement de la centrale actuelle.

Réponse :

17 Les valeurs actualisées des coûts de démantèlement et de décontamination
18 varient, selon les scénarios, de 4,7 à 7,3 M\$ actualisés 2017. Cette variation
19 est notamment due à l'impact, sur le calcul des valeurs actualisées, des
20 différentes dates de réalisation des travaux.

21 Pour l'option de raccordement à 25 kV, à la suite de la construction d'une
22 centrale thermique prévue à des fins de fiabilité, la centrale actuelle serait
23 démantelée en 2020 et le site serait décontaminé. La nouvelle centrale devrait
24 également être démantelée et le site être décontaminé 30 ans après la
25 construction de celle-ci.

26 Pour l'option de raccordement à 161 kV, le démantèlement de la centrale
27 thermique et la décontamination du site seraient réalisés en 2023, alors que
28 ces travaux seraient réalisés en 2020 pour le scénario à 34 kV. Pour l'option
29 de centrale thermique, seule la centrale serait démantelée, alors que les
30 réservoirs seraient conservés et utilisés. La nouvelle centrale et les réservoirs
31 seraient démantelés et le site serait décontaminé en 2049.

2. **Références :**
- (i) Rapport annuel 2015, [Pièce HQD-6, document 7, page 3](#), lignes 11-13;
 - (ii) Rapport annuel 2015, Pièce [HQD-12, doc.1](#), p.30;
 - (iii) Pièce [B-0004](#), p.12;
 - (iv) Pièce [B-0009](#), pages 6 et 7.

Préambule :

(i) « Le parachèvement de la route 138 jusqu'à Kegaska était insuffisant pour permettre au Distributeur de reprendre ses travaux en 2015. Comme prévu et annoncé dans le rapport annuel 2014, une nouvelle évaluation du projet est actuellement en cours de réalisation. »

(ii) « Le Distributeur effectue une réévaluation annuelle des montants inscrits aux immobilisations de ce projet. Le Distributeur maintient que ces immobilisations représentent toujours un avantage futur. Une fois la nouvelle évaluation du projet connue, les coûts déjà engagés seront évalués pour s'assurer qu'ils cadrent toujours avec la nouvelle solution envisagée et que l'avantage futur est maintenu. Le résultat de cet exercice déterminera le montant à conserver aux immobilisations en cours. »

(iii) « À noter que les poteaux de cette section ont déjà été implantés depuis 2010 dans le cadre du projet initial.

[...]

Un deuxième sous-poste sera construit près du village de Kegaska pour offrir une alimentation de relève. Cette attache permettra de réparer et d'entretenir la section de ligne monophasée d'environ 45 km desservant actuellement ce village. »

(iv) Au chapitre 3 de son complément de preuve, à l'Analyse économique des scénarios, le Distributeur fournit des explications sur les coûts globaux de chaque scénario qu'il présente dans sa preuve en les ventilant par catégorie de coûts.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

(en millions de \$ actualisés 2017)	Raccordement à 25 kV	Raccordement à 34 kV	Raccordement à 161 kV	Centrale thermique
Investissements	88,4	83,1	122,9	54,9
Charges d'exploitation	57,4	48,2	68,3	148,4
Fourniture	32,5	31,1	26,1	-
Combustible	2,3	-	12,2	114,0
Exploitation et maintenance	15,3	11,9	25,2	29,4
Démantèlement	7,3	5,2	4,7	5,1
Taxes sur les services publics	6,0	5,5	8,3	3,0
Total	151,8	136,8	199,5	206,3

Demandes :

- 2.1 Veuillez préciser comment le parachèvement de la route jusqu'à Kegaska a été pris en compte dans l'analyse économique présentée en référence (iv). Le cas échéant, et selon l'état d'avancement du projet de la route 138, veuillez présenter une mise à jour de cette analyse économique.

Réponse :

- 1 **Les scénarios analysés tiennent compte des liens routiers existants, dont le**
 2 **prolongement de la route 138 jusqu'à Kegaska, complété à l'automne 2013. En**
 3 **conséquence, aucune mise à jour de l'analyse économique n'est requise.**

2.2 Veuillez préciser le coût total du deuxième sous-poste construit près du village de Kegaska et indiquer si ce sous-poste est utile au projet de raccordement du village La Romaine ou uniquement au village de Kegaska.

Réponse :

1 **Le coût total du sous-poste qui sera construit près du village de Kegaska est**
2 **évalué à environ 1 M\$.**

3 **Ce sous-poste permettra entre autres au Distributeur de retarder d'au moins**
4 **dix ans un investissement (évalué à plus de 5 M\$) visant la relocalisation**
5 **d'une vieille section de la ligne monophasée en bordure de la route 138, et ce,**
6 **sans dégrader la qualité de service de Kegaska.**

7 **L'alimentation de relève améliorera la continuité de service offerte au village**
8 **de Kegaska en diminuant considérablement la durée des pannes en cas de**
9 **bris sur la section monophasée. Pour ce faire, deux nouveaux points**
10 **télécommandés seront ajoutés pour transférer rapidement toutes les charges**
11 **de Kegaska sur la ligne triphasée vers La Romaine. La relève permettra**
12 **également d'entretenir les nombreuses sections inaccessibles de la ligne**
13 **monophasée sans pénaliser la centaine de clients qu'elle dessert.**

2.3 Veuillez préciser les coûts additionnels qui devraient être consacrés à l'entretien et à la réparation de la ligne monophasée de 45 km alimentant Kegaska si le projet de raccordement du village La Romaine ne se fait pas.

Réponse :

14 **Le Distributeur prévoit investir annuellement au moins 50 k\$ pour l'entretien**
15 **et la réparation de la ligne si les investissements relatifs au village de**
16 **Kegaska prévus dans le cadre du présent projet ne se réalisent pas.**

2.4 Veuillez élaborer sur les avantages d'offrir une ligne de relève au village de Kegaska.

Réponse :

17 **Voir la réponse à la question 2.2.**

2.5 Compte-tenu des réponses aux trois questions précédentes, veuillez présenter les coûts du projet de raccordement du village La Romaine, net des coûts qui devraient être consacrés au seul village de Kegaska.

Réponse :

18 **Sans ces coûts, le coût global du projet de raccordement du village de La**
19 **Romaine atteindrait 113,1 M\$.**

2.6 Le cas échéant, veuillez distinguer le projet de consolidation de l'alimentation du village de Kegaska, d'une part, et le projet de raccordement du village La Romaine à partir de Kegaska, d'autre part, afin d'identifier clairement les seuls coûts de l'option de raccordement du village La Romaine au réseau intégré.

Réponse :

1 **Voir les réponses aux questions 2.2 et 2.5.**

Le texte explicatif en référence (iv) commente les écarts de coûts entre les différents scénarios présentés mais aucune donnée de coûts sur les différents éléments physiques du projet retenu ne permet d'en justifier la hausse par rapport au projet retenu en 2009 ou d'apprécier quels éléments nouveaux du projet constituent la cause principale de cette augmentation des coûts.

2.7 Veuillez présenter sous forme d'un tableau de quels éléments précis constitutifs du projet vient l'écart de coût entre le projet actuel (de 83,1 ou de 114 M\$ selon le cas) et celui de 32 M\$ du projet de 2009. De façon non limitative, veuillez notamment présenter les écarts dus à l'inflation, les éléments qui auraient été non considérés dans le projet de 2009, les sous-estimations de coûts de certains éléments précis du projet initial tel que défini, etc.

Réponse :

2 **Le tableau R-2.7 présente les éléments constitutifs des coûts annuels des**
3 **projets de 2009 et de 2017.**

TABLEAU R-2.7 :
COÛTS ANNUELS DU PROJET DE 2009 ET DU PROJET DE 2017 (EN M\$ COURANTS)

Rubriques	Projet 2009	Projet 2017	Écart	% écart total
Ingénierie	4,4	9,8	5,4	6,6 %
Travaux civils	-	1,0	1,0	1,2 %
Travaux électriques souterrains	-	-	-	0,0 %
Travaux électriques aériens	21,3	82,3	61,0	74,2 %
Sous-total	25,7	93,1	67,4	82,0 %
Réserve pour imprévus	3,9	13,4	9,5	11,6 %
Sous-total	29,6	106,5	76,9	93,6 %
Frais financiers capitalisés	2,6	7,9	5,3	6,4 %
TOTAL	32,2	114,4*	82,2	100,0 %

*Note : Des dépenses de 3,9 M\$ réalisées dans le cadre du projet 2009 sont comprises dans le projet 2017.

2.8 En lien avec la question précédente et en considérant à part les éléments du projet de 2009 dont les coûts auraient été sous-estimés, veuillez expliquer et justifier les éléments du présent projet qui n'étaient pas inclus dans le projet de 2009.

Réponse :

1 **Le tableau R-2.7 démontre que l'écart entre les coûts du projet de 2009 et celui**
2 **de 2017 est essentiellement lié aux travaux électriques aériens. Environ la**
3 **moitié du montant additionnel de 61 M\$ lié à ces travaux est attribuable à la**
4 **réévaluation de leur coût à la suite du résultat des appels de propositions**
5 **lancés à l'automne 2010. En effet, les prix soumis par les entrepreneurs pour**
6 **la construction de la ligne entre Natashquan et Kegaska se sont révélés**
7 **largement supérieurs aux estimations initiales.**

8 **La seconde moitié de ce montant de 61 M\$ découle de la décision de ne pas**
9 **maintenir la centrale existante en réserve froide, ce qui a nécessité une**
10 **refonte importante de la conception de la ligne afin d'offrir une qualité de**
11 **service équivalente au projet initial. Ainsi, selon cette nouvelle conception, les**
12 **travaux prévoient à présent :**

- 13 • **la construction d'une ligne sur portiques de bois de 75 km ;**
- 14 • **la construction de deux sous-postes aux extrémités de la section sur**
15 **portiques de bois, qui sera exploitée à 34 kV ;**
- 16 • **la construction d'un sous-poste de relève pour le village de Kegaska.**

3. **Références :**
- (i) Pièce [A-0009](#), pages 102 à 105;
 - (ii) Pièce [A-0009](#), pages 107 et 108;
 - (iii) Pièce [B-0004](#), p.7;
 - (iv) Dossier R-3986-2016, Pièce [A-0023](#) pages 18 et 19;
 - (v) Pièce [A-0009](#), pages 80 et 81.

Préambule :

(i) Le Distributeur explique à la Régie comment il peut assurer l'approvisionnement en électricité malgré l'âge de la centrale en cas de retard des travaux. Parmi ses explications on retrouve les éléments suivants :

« [...] on met tous les moyens en place pour éviter de se retrouver dans une situation où la centrale s'éteint. Ce qu'on fait, c'est qu'on intervient au minimum, mais lorsque requis, pour assurer de maintenir la centrale jusqu'à la période du raccordement. [...] Si elle meurt demain matin, il existe justement comme on en parlait tantôt, des génératrices d'urgence pour répondre à un besoin de très court terme. Mais, il y a déjà eu des incendies supposons dans un groupe ou des choses comme ça. Ça fait qu'on utilise des moyens temporaires pour disons isoler ou réalimenter la charge lors des problématiques. Puis on se concentre en mode urgence pour réparer les systèmes ou les équipements qui sont déficients

ou qui ont eu un feu et endommagé puis on réfectionne. Il faut remettre en état les parties qui ne fonctionnent pas. »

(ii) Le Distributeur explique à la Régie, à propos de la possible reconstruction d'une centrale diesel sur le même site et qui reprendrait les éléments encore de l'ancienne :

« [...] la réfection n'est pas possible, dans le sens où il faut quand même assurer l'alimentation en premier avec la vieille puis [...] bâtir à côté. Mais on pourrait peut-être utiliser des éléments encore potables, s'ils ont été refaits dans les quatre dernières années [...] »

(iii) *« En 2015, le Distributeur procède à de nouvelles études en fonction du prix du carburant et des investissements requis pour maintenir en opération, au-delà de 2020, la centrale vieillissante de La Romaine. »*

(iv) Le Distributeur explique à propos du projet de raccordement sous-marin des Îles-de-la-Madeleine :

« [...] si les données paramétriques avec lesquelles on a travaillé depuis un certain temps sont confirmées par la Phase 1 de l'avant-projet, on va initier la Phase 2 qui, elle, va aller plus en détail, là, au niveau de la conception, là, donc tous les travaux inhérents à un projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine par câble sous-marin, et en parallèle, ce qu'on a dit hier, en parallèle à ces travaux-là de la phase 2 de l'avant-projet, on va demander aux marchés s'ils ont une solution qu'ils peuvent nous proposer qui pourrait battre le coût du câble sous-marin, on ne veut pas faire travailler des gens pour rien, donc on va donner un signal de ce que pourrait être le coût d'une solution câble sous-marin et on va laisser aux marchés nous proposer des solutions.

Et les deux, si vous me permettez, et ces deux processus-là vont cheminer en même temps vers la fin de l'année deux mille dix-huit (2018), où là on aura la conclusion de la phase 2 de l'avant-projet et on aura la réception des propositions des promoteurs privés, et c'est donc aux environs de la fin deux mille dix-huit (2018), début deux mille dix-neuf (2019), qu'on va être en mesure d'analyser les différentes propositions et choisir celle qui sera la plus avantageuse pour le client. »

(v) *« On a des rencontres en partenariat avec la Société du plan nord et Transport Québec pour regarder si on n'est pas en même temps à la même place puis on ne fait pas, les deux, le même travail. Donc, on a des informations un petit peu sur ce qui s'en vient dessus.*

[...]

Et une de nos préoccupations, je ne vous le cacherai pas, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'hébergements là-bas, c'est difficile d'y accéder, donc on ne veut pas tous être en même temps sur le même chantier et tout prendre les mêmes hébergements. Donc, c'est des discussions qu'on a avec eux pour savoir « vous arrivez quand là-bas pour que, nous, on ne soit pas là en même temps [...] » ».

Demandes :

- 3.1 Puisque, selon la référence (i), le Distributeur a étudié des moyens de prolonger l'alimentation du village de La Romaine au-delà de 2020 avec la centrale actuelle, veuillez indiquer les raisons pour lesquelles le Distributeur ne procède pas pour La Romaine de la même façon qu'il entend procéder pour les Îles-de-la-Madeleine, tel qu'expliqué en référence (iv), c'est-à-dire lancer sans délai un appel de propositions pour vérifier que des projets communautaires ou de promoteurs ne pourraient pas offrir une alternative plus avantageuse au projet de raccordement maintenant que ses coûts en ont été déterminés avec précision.

Réponse :

1 **Le contexte des Îles-de-la-Madeleine s'avère bien différent de celui de La**
2 **Romaine à plusieurs égards. D'une part, la proximité du réseau principal**
3 **permet au Distributeur de proposer une solution traditionnelle d'alimentation**
4 **pour le village de La Romaine. D'autre part, l'état actuel de la centrale, ne**
5 **permet pas de se lancer dans des démarches exploratoires qui**
6 **nécessiteraient du temps, sans garanties de résultats.**

- 3.2 Puisque, selon la référence (i), le Distributeur a étudié des moyens de prolonger l'alimentation du village de La Romaine au-delà de 2020 avec la centrale actuelle, veuillez indiquer les coûts de prolonger l'utilisation de la centrale de quelques années additionnelles et les économies au niveau des investissements et des charges d'exploitation, si le projet de raccordement pouvait attendre les travaux de la route 138.

Réponse :

7 **Contrairement au projet initial de 2009, le tracé de la section de ligne sur**
8 **portiques de bois entre Kegaska et l'aéroport de La Romaine ne suivra pas le**
9 **tracé projeté de la future route 138. Une économie maximale de l'ordre de**
10 **8 M\$ aurait été possible si le lien routier entre Kegaska et La Romaine avait**
11 **été complété avant le début des travaux.**

12 **Toutefois, l'incertitude quant à la finalisation des travaux de la route 138 et**
13 **l'état actuel de la centrale de La Romaine ne permettent pas au Distributeur**
14 **d'arrimer son calendrier de réalisation à celui du MTMDÉT. Le Distributeur**
15 **rappelle que le prolongement de la route 138 a déjà fait l'objet de multiples**
16 **reports.**

4. **Référence :** Dossier R-3688-2009, Pièce [B-9, HQD-2, doc.1](#), page 34, réponse 21.2.

Préambule :

« Pour effectuer des analyses sur les coûts unitaires, le Distributeur utilise une méthodologie intégrant les concepts de valeurs actualisées. Il établit au coût unitaire en valeur actualisée et indexé au taux d'inflation à long terme (annuité croissante à l'inflation). La formule

simplifiée met au numérateur le coût global actualisé de la solution (CGA) et au dénominateur la valeur actualisée (au taux d'actualisation réel) de la volumétrie (kWh). Ainsi, l'annuité croissante à l'inflation pour la solution de la ligne 25 kV mise en service en 2011 est de 28,20 ¢/kWh. ».

Demandes :

4.1 Veuillez fournir la mise à jour de la valeur de 28,20 ¢/kWh en indiquant le coût unitaire en annuité croissante à l'inflation de la solution de raccordement à 34 kV retenue dans la présente demande avec un coût global actualisé de 136,8 M\$ (ou plus si l'investissement est de 114 M\$ et non de 83,1 M\$), qui serait mise en service en fin 2019.

Réponse :

1 **Le coût unitaire en annuité croissante à l'inflation est de 49,1 ¢/kWh (\$ 2017).**

4.2 Veuillez fournir le tableau Excel permettant de comprendre le calcul menant à votre réponse.

Réponse :

2 **Le Distributeur dépose le calcul du coût unitaire en annuité croissante à la**
3 **pièce HQD-5, document 1_R-1,2.xlsx.**

5. **Références :** (i) Décision [D-2009-080](#), p.8;
(ii) Pièce [B-0015](#), p.13.

Préambule :

(i) « [23] Jusqu'en 1998, le Distributeur préconisait la construction d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Olomane, à quelques kilomètres en amont du village, pour remplacer la centrale diesel de La Romaine. Le projet de petite centrale hydroélectrique a été abandonné à la suite d'une résolution du conseil de bande d'Unamen Shipu refusant le projet.

[24] En 2001, le conseil de bande mandate la firme SNC-Lavalin pour la réalisation d'une étude de faisabilité indépendante pour la construction et l'exploitation d'une centrale privée d'environ 5 MW sur la rivière Olomane. Le coût de construction est alors évalué à 20 M\$. Ce projet avait besoin de la centrale diesel du Distributeur pour combler les creux de production en période de faible hydraulité. Les négociations n'ont jamais abouti et ce projet a été mis de côté. La communauté innue d'Unamen Shipu a récemment redémarré les discussions avec le Distributeur pour un projet hydraulique de 5 à 10 MW. »

(ii) « Le projet de centrale hydroélectrique au fil de l'eau sur la rivière Olomane (5 000 kW) a été analysé et discuté avec la communauté d'Unamen Shipu sans que celui-ci ne dépasse le cadre des hypothèses.

Par ailleurs, afin de respecter son obligation de fournir l'électricité, le Distributeur devrait assurer une alimentation fiable (centrale diesel ou raccordement au réseau intégré) afin de combler les creux de production de la centrale hydraulique. »

Demandes :

- 5.1 Considérant que le projet sur la rivière Olomane était l'option privilégiée par le Distributeur jusqu'en 1998 et que d'autres projets ont été étudiés par la suite, veuillez indiquer si la construction d'un petit projet hydroélectrique exigerait une centrale diesel ayant la même capacité et les mêmes caractéristiques que le projet de 54,9 M\$ avec un coût global actualisé de 206,3 M\$ présenté au présent dossier. Veuillez spécifier les coûts liés au combustible nécessaire sur la durée de vie du projet.

Réponse :

- 1 **Un projet comme celui de la rivière Olomane n'est pas en mesure d'offrir la**
2 **garantie de puissance qui permettrait de réduire la capacité de la centrale**
3 **thermique, et ce, quel que soit la taille d'une telle centrale hydroélectrique.**
- 4 **Les coûts liés aux combustibles pourraient représenter près de 30 M\$**
5 **actualisés en 2017.**
- 6 **Par ailleurs, le Distributeur souligne que le coût du projet hydroélectrique cité**
7 **au préambule (i) devrait être actualisé et bonifié pour présenter un coût**
8 **complet.**
- 9 **Même en utilisant des hypothèses optimistes et en omettant plusieurs coûts,**
10 **ce scénario ne peut économiquement se comparer au scénario proposé.**

- 5.2 En appui à votre réponse à la question précédente, veuillez fournir les données hydrologiques pertinentes¹ permettant d'établir la puissance hydroélectrique garantie et une comparaison du profil hydrologique saisonnier avec le profil saisonnier de la charge du réseau du village La Romaine.

Réponse :

- 11 **Le Distributeur n'envisage pas de construire de centrale hydroélectrique sur**
12 **la rivière Olomane. Il ne dispose donc pas de données hydrologiques**
13 **récentes. Par ailleurs, comme mentionné lors de l'audience du 16 novembre**
14 **2017, le projet de centrale privé de la communauté d'Unamen Shipu n'a pas**
15 **fait l'objet des discussions entre le Distributeur et la communauté en lien avec**
16 **la présente demande. Enfin, le Distributeur n'est pas propriétaire du rapport**
17 **d'étude cité au préambule (i), SNC-Lavalin ayant été mandatée, à l'époque, par**
18 **la communauté d'Unamen Shipu. À cet égard, le Distributeur réfère**
19 **respectueusement la Régie à la réponse qu'il a donnée à cette question² dans**

¹ Voir http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/nrcan/M39-108-2004F.pdf#page=18 pour la définition de ces termes.

² Dossier R-3688-2009, réponse à la question 19.1 de la demande de renseignement n°1 de la Régie (B-9)

- 1 le cadre du dossier R-3688-2009 où il expliquait qu'il ne disposait pas de
- 2 données relatives à l'hydraulicité de la rivière, n'étant pas partie au projet.